

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 34
Présents : 24
Votants : 32

N° ordre
23-59

N° ordre dans la séance :

DE-06032023-18

Date de la convocation :

27/02/2023

Date de la publication :

SÉANCE DU 06 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Claude FELCI (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Céline LE CERF (procuration à Isabelle MORLOTTI), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Dominique SCALMANA (procuration à Robert VILLARD), Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Déborah GLEYZE (procuration à Frédéric DI PAOLO), Katerina CHAPMAN (procuration à Anne-Laure PETITE), Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY.

Secrétaire de séance : Mickaël MOUTOT

OBJET : FORET COMMUNALE : DEMANDE D'APPLICATION DU REGIME FORESTIER POUR LA PARCELLE H 237

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Culoz est propriétaire d'une parcelle partiellement boisée. Afin d'intégrer la partie de parcelle boisée dans la forêt communale et de lui faire bénéficier d'une gestion durable, la commune demande son application au régime forestier pour la partie contiguë à la forêt communale.

DESIGNATION CADASTRALE DES PARCELLES :

Commune de situation	Section	Numéro	Lieu-dit	Surface de la parcelle cadastrale (en ha)	Surface proposée à l'application du RF (en ha)
Culoz	H	237	Creux Cottin	5,3369	0,4640
TOTAL				5.3369	0.4640

Après en avoir délibéré à l'unanimité le conseil municipal :

DEMANDE l'application du régime forestier pour la partie de parcelle désignée ci-dessus

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Franck ANDRE MASSE

